2008-00375/

Office national de l'énergie
National Energy Board

Communiqué

444, Septième Avenue S.-O., Calgary (Alberta) T2P 0X8

07/40
Pour diffusion immédiate
Le 13 novembre 2007

L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE DÉPLACE SON AUDIENCE CONCERNANT LE PROJET ALBERTA CLIPPER

CALGARY — L'Office national de l'énergie (ONÉ) a modifié la liste des endroits où doit avoir lieu l'audience visant le projet d'agrandissement Alberta Clipper (Alberta Clipper) proposé par Enbridge Pipelines Inc. (Enbridge).

L'audience, qui a commencé à Calgary le 5 novembre, devait se poursuivre à Saskatoon le 14 novembre. L'ONÉ a toutefois décidé d'annuler la séance de Saskatoon parce que la Première nation Poundmaker et la Première nation Keeseekoose l'ont avisé qu'elles ont entamé des discussions avec Enbridge et prévoient un règlement négocié.

Les deux Premières nations ont demandé d'être entendues pendnt la séance de Regina, qui débutera comme prévu le 19 novembre.

Date : Lundi 19 novembre
Heure : à compter de 13 h 30
Ville : Regina
Adresse : Delta Regina au 1919, Saskatchewan Drive

La dernière partie de l'audience reprendra ensuite dans la salle d'audience de l'ONÉ à Calgary le lundi 26 novembre.

Alberta Clipper est un nouvel oléoduc de 1 067 km de long qui s'étendrait de Hardisty (Alberta) à Superior (Wisconsin). La partie du projet en sol canadien supposerait la construction, et par la suite l'exploitation, d'un oléoduc de 914 mm (36 po) de diamètre extérieur sur environ 1 074 km, depuis le terminal d'Enbridge à Hardisty jusqu'à la frontière canado-américaine près de Gretna (Manitoba). L'oléoduc aurait une capacité initiale de 71 500 m^3 (450 000 barils) par jour. Le coût du projet est estimé à 2 milliards de dollars et la construction devrait se terminer d'ici la fin de décembre 2009.

L'Office national de l'énergie est un organisme fédéral indépendant qui réglemente plusieurs secteurs de l'industrie énergétique du Canada. Il a pour raison d'être de promouvoir, dans l'intérêt public canadien, la sûreté et la sécurité, la protection de l'environnement et l'efficience de l'infrastructure et des marchés énergétiques, en s'en tenant au mandat conféré par le Parlement au chapitre de la réglementation des pipelines, de la mise en valeur des ressources énergétiques et du commerce de l'énergie.

-30-

.../2

On peut consulter ce communiqué et la demande sur le site Internet de l'Office, à l'adresse www.neb-one.gc.ca sous la rubrique *Quoi de neuf?* ou sous *Documents de réglementation/Consulter les documents de réglementation/Accès rapide/Enbridge Pipelines Inc. – Projet d'agrandissement Alberta Clipper*

Renseignements :

Kristen Higgins
khiggins@neb-one.gc.ca
Agente des communications
Téléphone : 403-299-3371